

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 66 (1978)

Heft: 3

Artikel: Une conseillère communale vaudoise : qui êtes vous, Geneviève Gautier ?

Autor: Thévoz, Jacqueline / Gautier, Geneviève

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275200>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une conseillère communale vaudoise

Qui êtes-vous, Geneviève Gautier ?

— Dans la cinquantaine, ayant passé par l'université, mariée, 3 fils, j'appartiens à la catégorie « femme au foyer » et croyez bien que je n'en fais aucun complexe... N'en déduisez pourtant pas que je ne m'occupe que de ma famille 365 jours par an. Ce serait fastidieux pour moi, et terriblement écrasant pour mon entourage. Ainsi, étant « fourmi » à mi-temps, il m'arrive aussi d'être « cigale », ou plus exactement d'avoir des occupations et intérêts annexes.

Je m'occupe d'un magasin de brocante: objets de toutes sortes qui nous sont donnés et que nous revendons au profit du Centre Social Protestant. Travail intéressant par sa grande diversité: à savoir, connaissance du marché de l'antiquité et de la brocante, contact avec nos clients et expérience très positive dans le domaine du bénévolat, 20 collaboratrices, dont un tiers environ fait partie de l'équipe depuis 10 ans. Donc, pas d'amateurisme chez nous! Venez voir notre boutique! Vous y trouverez de tout: la Bonne Puce, 1, rue de la Mercerie, Lausanne (publicité gratuite...).

— Faites-vous de la politique? Pourquoi? Comment?

— Je suis en effet également conseillère communale*. Notre commune suburbaine étant petite — 4700 habitants — nous n'avons que 7 à 8 séances par an. Chaque séance demande quelques heures de travail: préparation personnelle, en se documentant sur les objets qui seront débattus, discussion avant la séance au sein de mon groupe politique. En plus, nous faisons à tour de rôle partie de commissions qui étudient les préavis municipaux, soumis au Conseil communal. Ces commissions ad hoc se réunissent en moyenne de 1 à 3 fois pour chaque préavis. Vous voyez que cela ne représente pas un bien grand travail. En plus, il y a ce que j'appelle la « cogitation permanente »!... Que pourrait-on améliorer dans la commune ou réaliser? Ces idées, bonnes ou mauvaises, vous traversent l'esprit aussi bien aux séances du Conseil communal qu'en passant l'aspirateur, pardon, le balai (économie d'énergie)! En fait, à un certain point de vue, mon travail de conseillère communale n'est pas très différent de celui dans ma brocante ou au sein de ma famille! Comprenez:

faire passer une idée dans la pratique, vendre un objet ou obtenir une chose de sa famille demande la même somme de diplomatie, d'énergie et de psychologie.

— Votre mari voit-il d'un bon œil votre entrée dans la vie politique?

— Quelle curieuse question! Tout d'abord, il faut préciser que je suis conseillère communale depuis 4 ans, l'entrée dans la vie politique est donc une vieille histoire. Et puis, pourquoi voudriez-vous que la position de mon mari — ou de mes fils, ne les oubliions pas! — soit fondamentalement différente de celle que j'aurais eue, moi, si l'un ou l'autre avait été élu? La manière dont on pose une question peut être un piège, car on influence la réponse, ce que tout spécialiste du marketing sait bien. Il serait temps d'avoir le réalisme de ne plus poser de telles questions, si l'on ne veut pas continuer à faire un problème d'une situation qui ne devrait plus en présenter. Une des facettes intéressantes de cette activité communale au sein de la vie familiale, c'est que tous se sentent concernés, et je vous avouerai que les discussions sont parfois plus vives sur tel ou

tel projet, à la table familiale, qu'à la séance du Conseil.

— Des anecdotes, s'il vous plaît! Vous nous mettez l'eau à la bouche...

— Si vous voulez des anecdotes sur la commune, il y a un sujet d'actualité: la neige. Chacun désirerait, ici, que la neige, lors de l'ouverture de la route, soit entassée de l'autre côté du chemin où il habite, à gauche pour ceux situés à droite, et vice-versa (ceci sans allusion politique). D'où cet hiver: interventions nombreuses, variées, motivées, justifiées, cela s'entend, de tout un chacun au Cons. Comm. Ah! si seulement il n'y avait pas les automobilistes, on pourrait décaler les deux trottoirs, en entassant la neige au milieu de la route, ce qui satisferait la gauche comme la droite, toujours sans allusion politique...

— Que pensez-vous du féminisme?

— Encore une question-piège... Je vous donnerai d'abord un exemple: Dans notre Conseil communal, je reconnais humblement ne pas me passionner pour les problèmes d'évacuation des eaux usées (bien que les égouts étant fort coûteux, l'investissement en installation d'évacuation freine inévitablement d'autres dépenses, le budget n'étant pas extensible à l'infini). Heureusement, il y a des in-

génieurs dans l'Assemblée (tous de sexe masculin, pour l'instant). On fait appel à leur compétence dans les commissions idoines, mais on aura recours à mes « précieux services » dans les commissions traitant de problèmes humains, scolaires, sociaux. Que chacun « joue » dans le domaine où il est compétent, sans ramener le tout au match homme-femme.

Allez-vous me reprocher de n'avoir aucun conscience féministe?... Dans ce sens-là, peut-être oui, car je crains toujours que l'on impose aux femmes une certaine image de ce qu'elles devraient être ou faire pour se « réaliser », tout cela sous prétexte d'éveiller leur conscience en leur imposant un schéma. Mais il est indispensable que les femmes soient informées de leurs droits, des possibilités qui leur sont offertes pour décider — si elles en ont la possibilité — de leur manière de vivre. Etant entendu que, dans notre pays, il y a encore bien des combats à mener pour plus de justice et d'égalité (droit de la famille, de l'enfance, etc.). Un dernier mot: dans notre Conseil communal, j'ai toujours apprécié un parfait fait-play des 64 conseillers vis-à-vis des 6 conseillères, à charge de revanche, bien sûr...

Jacqueline Thévoz

Information professionnelle de l'ASF

Etudes musicales et carrière artistique

Peut-être le domaine de la musique est-il de ceux où l'opinion courante voit le plus aisément un rapport direct avec un type de qualités artistiques de l'individu, le plus souvent considérées comme innées. On parle de « don » et l'on prend pour exemple les enfants prodiges, de Mozart à Roberto Benzi, dont la précocité remarquable tant dans l'intérêt pour la musique que dans la capacité d'exécution et de création reste un sujet d'émerveillement. On en conclut malheureusement souvent, par un raisonnement *a contrario*, à l'incapacité également innée de beaucoup. Il existe pourtant des pédagogues musicaux, des chœurs et des orchestres d'enfants démontrant d'une manière éclatante qu'il est possible, dès le plus jeune âge, d'accéder à la musique, cette forme d'expression et de communication capable de rapprocher dans une même communion les humains les plus divers, au travers des siècles et des frontières de langues et de civilisations. Pense-t-on assez, par exemple, au miracle d'entendre un chœur d'enfants japonais interpréter avec ferveur telle pièce de notre répertoire musical occidental, ou tel motet de Palestrina s'élever avec la même beauté dans l'architecture futuriste d'un édifice religieux du XX^e siècle?

L'initiation musicale doit être précoce

Les premiers contacts de l'enfant avec la musique ont une grande importance pour la suite de sa formation et peut-être de sa carrière. Il y a des milieux familiaux privilégiés — et ce n'est pas nécessairement une question de classe sociale — où l'éveil artistique de l'enfant se fait tout naturellement par une sorte d'imprégnation et de conditionnement en présence de la beauté sous ses multiples formes: beauté d'une fleur, d'un paysage, d'un sourire... et, dans ce climat, pour autant qu'il y ait à la base des intérêts et une certaine culture musicale, l'enfant éprouvera ses premières joies dans une approche toute intuitive des sons et des rythmes, aimera telle ou telle chanson, fera ses premiers essais sur un instrument à sa portée, écouterait un beau disque ou l'exécution d'une pièce musicale. Pas encore question de solfège ni de technique à cet âge que certaines théories situent autour de quatre ans.

Quatre à six ans serait donc l'âge idéal pour une telle initiation musicale, et peut-être pour de premières leçons privées ou au Conservatoire où, depuis cet âge, l'enfant peut déjà suivre un programme de quarante minutes par semaine, visant à développer intuitivement ses intérêts mu-

sicaux et à le préparer globalement à recevoir par la suite une formation plus structurée.

Dès six ans, au conservatoire, intervient l'enseignement du solfège pour un temps égal à celui de la pratique, mais un solfège vivant, illustré de préférence par les airs et les rythmes tirés de la tradition populaire, vécu, intériorisé par la danse et l'expression corporelle spontanées. Dans certains pays, comme, par exemple, en Hongrie, où le folklore est encore très vivant et d'une grande richesse, il est certes plus facile de concevoir ainsi l'initiation musicale, car elle trouve directement des attaches avec un répertoire largement connu, et donc aussi du milieu familial.

Les parents désirant vraiment donner à leur enfant une telle culture musicale devraient donc faire confiance très tôt au spécialiste, afin de réunir un maximum de chances pour sa formation ultérieure. En effet, même s'ils aiment chanter, s'ils jouent eux-mêmes du piano ou d'un autre instrument, ils n'ont souvent pas la possibilité d'assurer une formation méthodique et régulière. Ils peuvent par contre — ou, plutôt, doivent — permettre à leur enfant de s'exercer chaque jour quarante à cinquante minutes. Le problème des logements exiguës et mal insonorisés n'est pas l'un des moindres et, le cas échéant, il s'agira de trouver un local d'exercice plus adéquat (salle de classe ou de paroisse, par exemple). Leur attitude à l'égard de

l'enfant joue un grand rôle, elle doit être ferme mais encourageante, comme il est aussi souhaitable que l'enfant ait des camarades faisant comme lui de la musique.

Le piano est en principe indispensable à la formation musicale de base, même si, par la suite ou parallèlement, on passera au violon ou à quelque autre instrument. Il n'est guère possible, par exemple, de commencer à jouer de la trompette, de la clarinette ou de la flûte traversière avant onze ou douze ans, pour des raisons de souffle et d'écart des doigts principalement.

Ainsi, pendant plusieurs années, au conservatoire, l'enfant suivra les classes dites de l'école de musique, progressant méthodiquement en pratique et en théorie, tant à domicile que dans les cours proprement dits. On compte que le solfège doit être étudié proportionnellement plus longtemps que la pratique instrumentale. « Un bon musicien ne tombe pas du ciel », lit-on en préface d'une publication sur les études musicales en Suisse, la musique se paie par un travail méthodique dès le plus jeune âge, très intense par la suite.

La détection des talents

C'est en général dès les petites classes que les professeurs peuvent déceler chez l'enfant un talent particulier permettant d'envisager des études professionnelles complètes. En plus des auditions collectives, tous les élèves sont entendus individuellement sur l'instrument et le morceau de leur choix et peuvent être admis sur examen à entrer en section préparatoire professionnelle. Dès ce moment, dit-on dans le milieu, ils sont « lancés dans le circuit » et l'on s'efforcera d'accélérer et d'intensifier leur formation. Les élèves dont le talent se manifesterait plus tardivement sont encore revus ultérieurement. Beaucoup d'entre eux resteront des musiciens amateurs, pour le plaisir de la musique, et ne viseront pas à l'obtention des certificats, prix et licences nécessaires à l'exercice professionnel.

On considère qu'un jeune musicien devrait être prêt à affronter concours et prix à l'échelon national et international dès l'âge de seize ans. L'intense préparation que cela implique pose le problème des études parallèles de culture générale, qu'il serait souhaitable de poursuivre si possible jusqu'au baccalauréat. Il faudrait pouvoir concilier plus aisément ces deux types d'exigences, comme on le tente, par exemple, à Genève, avec la maturité artistique. Le problème de l'orientation vers une carrière musicale ne se pose donc pas à l'âge classique du choix professionnel, mais beaucoup plus tôt.

Vers la carrière musicale

Sur l'effectif total d'environ 1200 élèves au Conservatoire de Lausanne, on en compte une centaine seulement dans les classes professionnelles et qui se réparti-



ront par la suite de la façon suivante: enseignement de la musique (20%), musiciens professionnels d'orchestre (70%), solistes, virtuoses (10%).

La durée des études professionnelles varie de quelques semestres à de nombreuses années selon les degrés et les titres envisagés: diplôme ou brevet d'enseignement, diplôme de direction chorale, fanfare et harmonie, certificats d'harmonie, de contrepoint, d'orchestration, prix de composition, de virtuosité, licence de concert, d'opéra. L'enseignement des disciplines obligatoires est complété par des séminaires, concerts, conférences d'échange, auditions, etc., permettant aux futurs artistes de jouir d'une base très solide.

On trouve de nombreuses institutions de formation en Suisse romande comme d'ailleurs dans toute la Suisse: Conservatoire de Bienne, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Sion, Institut de musicologie de l'Université de Fribourg... un cours de chant grégorien au Conservatoire de Genève, une Ecole suisse du jazz (Swiss Jazz School) à Berne.

Outre les possibilités d'obtention de bourses cantonales d'études, diverses fondations privées accordent chaque année une aide ou décernent des prix à de jeunes artistes de talent. On notera aussi que les écolages des conservatoires sont généralement assez modiques. Le problème est plutôt celui des frais professionnels et secondaires liés à des études musicales: achat et entretien de l'instrument, partitions, déplacements, etc.

Les musiciens professionnels ont actuellement un revenu satisfaisant à bon, notamment dans les grands orchestres où ils bénéficient des avantages sociaux d'une entreprise moderne. Ceux qui se consacrent à l'enseignement officiel ont un statut assimilable à celui d'un maître de gymnase. Les virtuoses et les solistes sont rémunérés au cachet, en fonction de leur talent et de leur notoriété. L'enseignement privé est par contre l'objet d'une forte concurrence, et le prix des leçons peut varier de vingt à cent francs l'heure; l'artiste n'est pas non plus assuré socialement et doit parfois compléter son activité par d'autres sources de revenus.

On compte environ 65% de jeunes filles dans les classes de musique du Conservatoire de Lausanne, proportion qui se retrouve également dans la section professionnelle. Elles sont nombreuses dans les classes de piano, de violon, de flûte, de chant, mais certaines choisissent aussi des instruments tels que le cor, le besson, la clarinette ou l'orgue. Si certains milieux musicaux et postes de direction demeurent longtemps des bastions masculins, on peut actuellement affirmer qu'à talent égal, le métier ne fait pas de grandes différences entre les femmes et les hommes et que de nombreuses musiciennes font également une brillante carrière.

Pour une documentation complémentaire, s'adresser aux directions des conservatoires. Voir aussi la brochure « Etudes musicales en Suisse », publiée par le Conseil Suisse de la Musique, case postale 2054, 4001 Bâle.

P.-A. Rousset

* Législatif dans le canton de Vaud.

